

Rapport de la Commission de gestion du Conseil Communal de Saint-George

Préavis municipal n° 02 / 2018

Réfection du chemin d'accès à la Perrausaz

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission de Gestion, composée de Madame Michèle Rüfenacht, de Messieurs Christian Mignot, Président, Frédéric Oulevey, Fritz Rupp et Valentin Piaget rapporteur, s'est réunie à la salle de municipalité en date du 14 mai 2018, en présence de Monsieur Alain Domenig, Syndic et de Monsieur Frédéric Rohrbach, Municipal, pour statuer sur le financement de la réfection du chemin d'accès à la Perrausaz.

Les représentants de la Municipalité nous informent, de la situation, de l'importance du chemin pour l'exploitation de l'alpage et l'entretien de la forêt sise sur la propriété communale.

Nous prenons connaissance que ce chemin avait déjà fait l'objet d'une réfection complète sous l'égide d'un syndicat AF en 1988, qu'à l'époque, sous la pression des milieux de la protection de la nature il n'avait pas pu être bétonné, et que très partiellement goudronné.

L'évacuation des eaux de surface ayant été peu ou pas prise en considération, le chemin s'est rapidement dégradé, ce qui conduit aux travaux qui doivent être réalisés prochainement.

C'est donc une mise en forme qui va être réalisée sur le tracé actuel et dans sa largeur actuelle.

Financement:

Le montant total de la réfection est estimé à CHF 190'000.- TTC. Après la déduction des subventions cantonales et fédérales ainsi que la participation de tiers (propriétaires du Pré de Denens et de la commune de Bière), il reste à la charge de la Commune un montant de CHF 50'000.-

En 2014, le syndicat d'alpage de Saint-George, exploitant de l'alpage, a signé avec les services concernés de l'Etat, un contrat de prestations d'une durée de huit ans, probablement renouvelable, en vue de la conservation des <<prairies sèches>> couvrant une part importante de la surface du pâturage.

En honorant ce contrat, le syndicat reçoit annuellement la somme de CHF 10'000.- dont la moitié est reversée au propriétaire, soit la Commune.

Depuis le début de contrat CHF 20'000.- ont été reversés à la Commune sans attribution particulière.

Le budget communal 2018 comporte une rubrique réfection du chemin de la Perrausaz pour un montant de CHF 15'000.-.

Pour les CHF 35'000.- manquant, la Municipalité demande au Conseil l'autorisation de prélever cette somme sur le fond de réserve n° 9282.930 destiné aux investissements et travaux futurs, doté actuellement de CHF 258'972.-.

La part contractuelle de CHF 5000.- servira à réalimenter le fond de réserve n° 9282.930 jusqu'à concurrence de CHF 35'000.-

La Commission de Gestion a pris connaissance des arguments de la Municipalité, Elle remercie de leurs explications Monsieur Alain Domenig, Syndic et Monsieur Frédéric Rohrbach, Municipal,

Conclusions

Compte tenu de ce qui précède, la Commission de Gestion demande au Conseil Communal d'approuver le préavis n° 02/2018 < Réfection du chemin d'accès à la Perrausaz>, en particulier de prélever le montant de CHF 35'000.- sur le fond de réserve n° 9282.930.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à l'expression de notre considération distinguée.

Le Président



Christian Mignot

Le Rapporteur



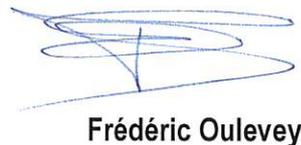
Valentin Piaget

Une Membre



Michèle Rüfenacht

Un Membre



Frédéric Oulevey

Un Membre



Fritz Rupp